



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

**Suite à l'appel intersyndical à la grève le 31 mars,
le CSAsD carte scolaire est reporté au mercredi 1^{er} avril, à 10 heures.**

Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à lui adresser en urgence [leur fiche carte scolaire](#) (cliquez sur le lien/également en pièces jointes) et à s'adresser au syndicat pour demander une audience à la DSDEN afin de défendre la situation et les revendications de leur école.

Ce mercredi 25 mars, 10 écoles ont d'ores-et-déjà été reçues en délégation par la Direction académique, avec le SNUDI-FO 94, afin de faire valoir leur situation et exiger l'annulation d'une fermeture ou l'ouverture d'une classe !

Les délégués du SNUDI-FO 94 sont disponibles pour vous aider à organiser la mobilisation pour obtenir satisfaction (assemblée avec les parents, pétition, délégation, grève...).

Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à se réunir dans leur école pour prendre position contre toute fermeture (ou absence d'ouverture) et décider d'engager la mobilisation par la grève. Le SNUDI-FO 94, le FSU-SNUipp 94, le Se-Unsa 94, la CGT Educ'action 94 et Sud Education 94 appellent tous les collègues du département à faire grève **dès le mardi 31 mars** ([lire le communiqué intersyndical](#)).

Compte-rendu succinct du groupe de travail carte scolaire du 24 mars 2026

Un groupe de travail carte scolaire était organisé par le Directeur académique mardi 24 mars, en présence des organisations syndicales représentatives au CSAsD.

Le Directeur académique y a présenté [son projet de carte scolaire](#), qui ne comprend pas moins de 168 fermetures de classes, en application du budget 2026, des 1891 suppressions de postes dans le premier degré dont 41 pour le Val-de-Marne !

Le SNUDI-FO 94 y a défendu les situations des écoles qui l'ont saisi, ainsi que les revendications sur les postes.

Dédoublément des Grandes Section en REP

Le SNUDI-FO 94 a dénoncé une nouvelle fois les critères discriminants (IPS<90 et disponibilité de salles) établis par la Direction académique pour la mise en œuvre des dédoubléments en grande section, dans les maternelles REP du département. Ces critères excluent, de fait, la grande majorité des écoles. Ainsi, seules deux nouvelles écoles (la maternelle Jeu de Paume à Créteil et la maternelle Noyer Grenot à Orly) devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif à la prochaine rentrée, et encore, à moyens quasi constants (+ 1 poste à Noyer Grenot, + 0 à Jeu de Paume) !

Face à l'argument opposé du manque de locaux dans certaines écoles, le SNUDI-FO 94 a demandé qu'à minima, même si tous les locaux nécessaires pour les dédoubléments de toutes les GS n'étaient pas disponibles, la Direction académique permette l'allègement des effectifs des classes de grande section dans toutes les maternelles REP, en ouvrant des classes dans les salles libres.

Le Directeur académique n'a pas souhaité répondre à cette revendication, qui consommerait trop de postes !

Ecoles situées dans des quartiers difficiles ou confrontées à des problématiques particulières (écoles orphelines) :

Le Directeur académique a indiqué avoir créé une nouvelle classification (HEP*) pour les écoles dites « orphelines », considérées jusqu'alors comme relevant des normes de la zone banale.

16 écoles apparaissent ainsi en HEP*, dans le projet de carte scolaire, sur la base de leur indice de position sociale, inférieur à 90 en moyenne sur les trois dernières années.

CRETEIL 1	PRIM	GASPARD MONGE
CRETEIL 2	MAT	GASTON DEFFERRE
CRETEIL 2	ELEM	GASTON DEFFERRE
IVRY-SUR-SEINE	MAT	ANNE SYLVESTRE
IVRY-SUR-SEINE	MAT	EUGÉNIE COTTON
IVRY-SUR-SEINE	MAT	JACQUES SOLOMON
IVRY-SUR-SEINE	MAT	ROSALIND FRANKLIN
IVRY-SUR-SEINE	ELEM	ANNE SYLVESTRE
IVRY-SUR-SEINE	ELEM	JACQUES SOLOMON

IVRY-SUR-SEINE	ELEM	ROSALIND FRANKLIN
THIAIS	MAT	ROMAIN GARY
THIAIS	ELEM	ROMAIN GARY
VILLEJUIF	MAT	PAUL VAILLANT-COUTURIER
VILLEJUIF	ELEM	PAUL VAILLANT-COUTURIER
VILLIERS-SUR-MARNE	MAT	SIMONE VEIL
VILLIERS-SUR-MARNE	ELEM	ALBERT CAMUS

Ces 16 écoles bénéficieraient des seuils et des décharges de direction de l'éducation prioritaire. Elles ne bénéficieraient toutefois pas de la mesure de dédoublements des classes de GS, CP et CE1.

Décharges de direction (décharges REP applicables aux HEP*)

Seuils applicables aux écoles HEP*

- **Maternelles REP** : le seuil est de 25 avec GS à 24 maximum.
- **Élémentaires REP** : le seuil est de 23,5 maximum sur l'école

Taux de décharge hebdomadaire	Zone banale	REP
0	1 à 3 classes	1 à 3 classes
25%	4 à 5 classes	4 à 5 classes
33%	6 à 8 classes	
50%	9 à 11 classes	6 à 8 classes
100%	12 classes et +	9 classes et +

Le SNUDI-FO 94 considère que ces mesures constituent une première avancée, très timide.

Pour le SNUDI-FO 94, le nombre d'écoles pouvant bénéficier de cette avancée timide est beaucoup trop limité puisque :

- l'IPS ne peut pas être le seul repère ; cet indicateur statistique ne rend pas suffisamment compte des disparités sociales au sein d'une école puisque calculé à l'arrivée en 6^e (de nombreux élèves ne rejoignant pas le collège de secteur)
- le seuil de 90 (qui par ailleurs est inférieur à la moyenne des IPS des écoles REP) exclut de très nombreuses écoles, confrontées à des difficultés sociales et scolaires importantes.

Le SNUDI-FO 94 continuera de revendiquer que l'ensemble des écoles situées dans des quartiers difficiles ou confrontées à des problématiques importantes bénéficient de l'ensemble des moyens de l'Education prioritaire !

Clause de sauvegarde des décharges de direction impactées par une fermeture de classe

Le SNUDI-FO 94 a réitéré sa demande, formulée lors d'audiences, que les directeurs impactés par une baisse de leur quotité de décharge, suite à une fermeture de classe, conservent leur décharge de direction intacte pour la rentrée 2026.

Le Directeur académique a répondu par un refus, en raison du manque de postes à sa disposition.

Postes hors la classe

Le SNUDI-FO 94 a pointé le fait que, dans une situation où le ministère supprime 41 postes d'enseignants dans notre département, la Direction académique consomme 27 postes d'enseignement pour la mise en place des PAS, qui aggraveront les conditions de travail des personnels et remettront en cause les droits des élèves en situation de handicap. C'est donc la double peine : d'une part l'aggravation de l'inclusion systématique et forcée et de ses conséquences destructrices pour les élèves et les personnels, d'autre part un nouveau contingent insupportable de 27 fermetures de classes ! Le SNUDI-FO 94 revendique l'abandon des PAS !

Le SNUDI-FO 94 a interpellé également le Directeur académique sur les 16 postes hors la classe pris sur la dotation de poste enseignants, qui occasionneront 16 fermetures de classes. Pour le SNUDI-FO 94, ces créations de postes devraient relever d'un budget spécifique, abondé par le ministère, et n'impactant pas les moyens d'enseignement !